

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2021

L'an deux mil-vingt et un, le trente-janvier à onze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François SALIOU, le Maire.

Présents : Jean-François SALIOU, Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Cyril LE QUERREC, Virginie LE ROLLAND, Isabelle RIOU, Anthony PÉRON,

Excusés : Isabelle L'ANTHOEN (procuration à Jean-François SALIOU), Karine THOMAS (procuration à Isabelle RIOU), Mickaël SADOU (procuration à Fabrice BOURLIER)

Absente : Valérie HEUZÉ

Secrétaire de séance : Isabelle RIOU

## TRAVAUX 2021

Monsieur le Maire fait part des projets en cours pour l'année 2021.

Réfection de la toiture du presbytère pour un montant de 29 046 € HT subventionné à 80 % par le plan de relance du Département 1<sup>ère</sup> phase – projet accordé par le Département pour 21 124 €

Isolation du presbytère pour un montant de 3 206 € HT. Une demande de subvention pour l'aide à la réhabilitation thermique des logements sociaux va être déposée auprès de LTC. Après délibération, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention. Monsieur le Maire précise que le remplacement de la VMC est à prévoir aussi.

Remplacement de la chaudière de la salle polyvalente pour un montant de 9 610 € HT. Monsieur le Maire rappelle qu'un fonds d'investissement exceptionnel à destination des communes a été voté par le Département. Une seconde phase a été lancée et est dotée d'une enveloppe de 3.5 millions d'€. Le dossier a été présenté fin décembre au Département pour un montant HT de 9 610 € HT. L'aide accordée est de 80 % pour les opérations inférieures à 50 000 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal **ACTE** le principe de l'opération.

Remplacement du portail de l'école et des portes de la salle polyvalente pour un montant de 4 582.05 € HT. Une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) doit être déposée pour le 08 février auprès de la Préfecture. Après délibération, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention.

Installation d'un défibrillateur à la mairie pour un montant de 1 616 € HT.

Etude de la voie douce entre Coat ar Vudez et le commerce (projet non chiffré pour le moment). Un rendez-vous a été pris auprès d'un technicien de LTC le vendredi 12 février à 10 h 00 en mairie.

## **LIGNE DE TRÉSORERIE**

Monsieur le Maire fait part du courrier du Crédit Agricole concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie. Une proposition de renouvellement au titre de l'année 2021 est faite par le Crédit Agricole. Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 € à un taux de 0.562 %. Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne.

**DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE (DAE)** : Monsieur le Maire signale que le 12 février 2020, les élus avaient décidé l'installation d'un défibrillateur externe sur la commune. Compte-tenu de la situation sanitaire, ce projet avait été reporté. Des devis ont été demandés à 4 sociétés.

Des demandes de subventions ont été adressées le 19 janvier à la Région Bretagne, à LTC et à Groupama Assurances. En attente de réponses.

Monsieur le Maire propose de retenir la Société SEDI, car commercial et service après-vente plus réactifs.

Après délibération, le Conseil Municipal **RETIENT** la Société SEDI pour un montant de 1 612 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**VOTE DU BUDGET** : il aura lieu le vendredi 26 mars.

**Site internet** : Monsieur PÉRON fait part de l'avancement du site internet de la commune en collaboration avec Monsieur François MORIN. Le corps du site est prêt, il sera proposé aux élus pour validation prochainement avant d'être mis sur les différents moteurs de recherche.

Séance levée à 11 h 45

Le Maire

Les Conseillers Municipaux